



Société de  
comptables  
professionnels  
agrés

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.

S O M M A I R E

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10
Renseignements complémentaires	13



Société de  
comptables  
professionnels  
agrés

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTERÉGIE INC.

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTERÉGIE INC., qui comprennent le bilan au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTERÉGIE INC. au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTERÉGIE INC. tire des produits de dons à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTERÉGIE INC. et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, de l'actif à court terme au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, et des actifs nets au 1er avril et 31 mars 2021 et 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTERÉGIE INC. conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

*Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.

*Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDG CPA Inc.

Comptables professionnels agréés <sup>1</sup>

Saint-Hyacinthe,  
le 31 août 2021

---

<sup>1</sup> Pierre Denoncourt, CPA auditeur, CA

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.  
ÉTAT DES RÉSULTATS  
Exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2 0 2 1</u>	<u>2 0 2 0</u>
<b>Produits</b>		
Subventions (Tableau A)	215 945 \$	211 899 \$
Autres (Tableau B)	4 367	29 299
Dons	<u>59 555</u>	<u>74 141</u>
	279 867	315 339
	-----	-----
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	164 199	199 855
Activités de financement	( 330)	5 852
Activités - assemblée annuelle et membership	-	3 421
Location d'équipement	1 163	1 132
Loyer (note 7)	13 119	12 886
Publicité et promotion	164	5 471
Représentation, déplacement et hébergement	2 858	12 413
Formation et congrès	175	3 592
Fournitures de bureau, entretien et réparation locaux	3 867	7 227
Frais informatique	1 132	4 178
Cotisations et affiliations	9 254	7 656
Taxes et permis	-	35
Communications	7 696	6 575
Services professionnels	10 017	10 969
Assurances	6 064	5 679
Intérêts et frais bancaires	302	541
Immobilisations corporelles (note 6)	1 329	-
Frais - projets	-	<u>106</u>
	<u>221 009</u>	<u>287 588</u>
	-----	-----
Excédent des produits sur les charges	<u>58 858 \$</u>	<u>27 751 \$</u>

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.  
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
Exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2 0 2 1</u>	<u>2 0 2 0</u>
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉ</b>		
Solde au début de l'exercice	162 164 \$	134 413 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>58 858</u>	<u>27 751</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>221 022 \$</u>	<u>162 164 \$</u>

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.  
BILAN  
31 mars 2021

	<u>2 0 2 1</u>	<u>2 0 2 0</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	244 219 \$	188 230 \$
Subventions et autres débiteurs (note 3)	<u>9 935</u>	<u>11 446</u>
	<u>254 154 \$</u>	<u>199 676 \$</u>
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 5)	33 132 \$	37 512 \$
ACTIF NET NON AFFECTÉ	<u>221 022</u>	<u>162 164</u>
	<u>254 154 \$</u>	<u>199 676 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 7)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

X *J. G. G. G. G.* 2021/03/31, administrateur

*[Signature]* 2021/03/31, administrateur



LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.  
 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
 Exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2 0 2 1</u>	<u>2 0 2 0</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	58 858 \$	27 751 \$
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Subventions et autres débiteurs	1 511	15 738
Créditeurs et frais courus	( 4 380)	7 930
Apports reportés	<u>-</u>	<u>( 3 950)</u>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>55 989</b>	<b>47 469</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b><u>188 230</u></b>	<b><u>140 761</u></b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b><u>244 219 \$</u></b>	<b><u>188 230 \$</u></b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 2021

**1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme est régi en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour mission d'offrir à la jeunesse des programmes de mentorat basés sur une relation humaine privilégiée afin de l'aider à atteindre son plein potentiel.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Instruments financiers

i) Évaluation des instruments

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des subventions et autres débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour l'exercice en cours.

iii) Coûts de transaction

Les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont ajustés du montant des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge. Pour les autres instruments financiers, l'organisme comptabilise ses coûts de transactions au résultat net de la période où ils sont engagés.

**LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTE'ERGIE INC.**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 2021**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

b) **Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits des activités de financement sont constatés lorsque les activités ont lieu.

c) **Apports reçus sous forme de services**

Des bénévoles consacrent un certain nombre d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

d) **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Aucune estimation importante n'est à mentionner en rapport avec ces états financiers, si ce n'est que certaines provisions pour sommes à payer.

e) **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

**3. SUBVENTIONS ET AUTRES DÉBITEURS**

	<u>2 0 2 1</u>	<u>2 0 2 0</u>
Clients - Autres	2 750 \$	6 200 \$
Taxes à la consommation	<u>7 185</u>	<u>5 246</u>
	<u>9 935 \$</u>	<u>11 446 \$</u>

**4. EMPRUNT BANCAIRE**

L'emprunt bancaire est autorisé au montant de 25 000 \$, sans garantie, et porte intérêt au taux de 8,45 %.

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTERÉGIE INC.  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 2021

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2 0 2 1</u>	<u>2 0 2 0</u>
Comptes fournisseurs et charges à payer	14 856 \$	24 678 \$
Salaires et vacances à payer	<u>18 276</u>	<u>12 834</u>
	<u>33 132 \$</u>	<u>37 512 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPUTÉES AUX RÉSULTATS

Équipements informatiques	<u>1 329 \$</u>	<u>- \$</u>
---------------------------	-----------------	-------------

7. ENGAGEMENTS

L'organisme est locataire de locaux en vertu de baux venant à échéance le 31 décembre 2021 et le 31 mars 2022. Les loyers minimaux futurs pour le prochain exercice totalisent 6 757 \$.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2021.

Il n'y a aucun risque significatif à divulguer.

9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

L'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. La société a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Cependant, il est impossible de déterminer toutes les incidences financières de ces événements pour le moment.

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
Exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2 0 2 1</u>	<u>2 0 2 0</u>
<b>Tableau A - Subventions</b>		
Agence de développement de réseaux locaux, de services de santé et de services sociaux - PSOC	214 877 \$	192 893 \$
Association des Grands Frères et des Grandes Soeurs du Québec	85	-
Commissions scolaires - projets Lire et grandir	( 5 924)	8 484
Emploi-Québec - subvention pour formation	2 520	-
Emploi-Québec - subvention salariale	<u>4 387</u>	<u>10 522</u>
	<u>215 945 \$</u>	<u>211 899 \$</u>
 <b>Tableau B - Autres</b>		
Activités de financement	1 541 \$	29 180 \$
Autres revenus	<u>2 826</u>	<u>119</u>
	<u>4 367 \$</u>	<u>29 299 \$</u>

**LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SŒURS  
DE LA MONTÉRÉGIE INC.  
204 — 1195, rue Saint-Antoine  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3K6**

Le 31 août 2021

BDG CPA INC.  
3225, avenue Cusson  
Bureau 5000  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
J2S 0H7

Messieurs,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre audit des états financiers de l'organisme LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SŒURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

Nous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, ayant fait toutes les demandes d'informations que nous avons jugées nécessaires pour être adéquatement informés, que :

**États financiers**

- Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions de la mission d'audit portant la date du 26 février 2021, quant à la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif, en particulier, les états financiers donnent une image fidèle conformément à ces normes.
- Les hypothèses importantes que nous avons utilisées pour établir les estimations comptables, y compris les estimations en juste valeur, sont raisonnables.
- Les relations et opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux exigences des Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.
- Tous les événements postérieurs à la date des états financiers pour lesquels les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif exigent un ajustement ou la fourniture d'informations ont été ajustés ou ont fait l'objet d'informations.
- L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble. Nous avons pris connaissance du document et, par conséquent, nous en faisons l'approbation.
- Nous avons pris connaissance des écritures de régularisation préparées qui ont menées à la préparation des états financiers et, par conséquent, nous les approuvons.

**Informations fournies**

- Nous vous avons fourni :
  - un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
  - les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit;
  - un accès sans restriction aux personnes au sein de l'entité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.

Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers.

- Nous vous avons communiqué les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes.
- Nous vous avons communiqué toutes les informations sur les fraudes avérées ou suspectées dont nous avons connaissance, qui concernent l'entité et impliquent :
  - la direction;
  - des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne;
  - d'autres personnes dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers.
- Nous vous avons communiqué toutes les informations relatives aux allégations ou aux soupçons de fraudes ayant une incidence sur les états financiers de l'entité, portés à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes.
- Nous vous avons communiqué tous les cas effectifs ou potentiels de non-conformité par rapport aux textes légaux et réglementaires et tous les procès et litiges actuels ou éventuels connus dont les conséquences devraient être prises en compte lors de l'établissement des états financiers.
- Nous vous avons communiqué l'identité des parties liées à l'entité et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleures.

x  2021/08/31

DAVID-ALEXANDRE MALO, président



Société de  
comptables  
professionnels  
agrés

1

Le 26 février 2021

**LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SŒURS DE LA MONTRÉGIE INC.**

Monsieur David-Alexandre Malo, Président  
204 — 1195, rue Saint-Antoine  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
J2S 3K6

Monsieur,

**Objectif et étendue de l'audit**

Vous nous avez demandé de procéder à l'audit des états financiers de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SŒURS DE LA MONTRÉGIE INC., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes (y compris le résumé des principales méthodes comptables).

Nous avons le plaisir de vous confirmer par la présente notre acceptation et notre compréhension de la nature, de l'étendue et des termes et conditions de cette mission d'audit (la « mission ») et de tous les services connexes.

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives (que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs) et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

**Responsabilités de l'auditeur**

Nous effectuerons notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- a) nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives (que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs), concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- b) nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Toutefois, nous vous communiquerons par écrit les déficiences importantes du contrôle interne portant sur la préparation des états financiers que nous aurons relevées au cours de l'audit;
- c) nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- d) nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- e) nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

En raison des limites inhérentes à un audit, conjuguées aux limites inhérentes au contrôle interne, il existe un risque inévitable que des anomalies significatives ne soient pas détectées, même si l'audit est bien planifié et réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

#### **Responsabilités de la direction**

Nous réaliserons notre audit en partant du principe que la direction reconnaît et comprend que les responsabilités suivantes lui incombent :

- a) La responsabilité de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL);
- b) La responsabilité de la conception et de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- c) La responsabilité de nous fournir en temps opportun :
  - i) un accès à toutes les informations dont elle a connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information,
  - ii) les informations sur tous les cas de fraudes avérées ou suspectées, les allégations de fraudes ou les soupçons de fraudes et tous les cas avérés ou probables de non-conformité aux textes légaux ou réglementaires,
  - iii) les informations additionnelles que nous pourrions lui demander aux fins de notre audit,
  - iv) un accès sans restriction aux personnes, à l'intérieur de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC., auprès de qui il faut, selon nous, obtenir des éléments probants.

Dans le cadre de notre processus d'audit :

- a) nous demanderons à la direction des informations concernant les déclarations contenues dans les états financiers. À la fin de l'audit, nous demanderons à la direction de nous confirmer par écrit ces déclarations. Si ces déclarations ne sont pas fournies par écrit, la direction reconnaît et comprend que nous serons tenus de formuler une impossibilité d'exprimer une opinion d'audit;
- b) nous communiquerons toutes les anomalies relevées au cours de l'audit, autres que celles qui sont manifestement négligeables. Nous demanderons à la direction de corriger toutes les anomalies communiquées.

#### **Forme et libellé de l'opinion d'audit**

À moins que des difficultés imprévues ne se présentent, notre rapport se lira essentiellement suivant la forme décrite à l'annexe A jointe à la présente lettre.

Si nous déterminons qu'il convient d'exprimer une opinion modifiée sur les états financiers, nous nous entretiendrons à l'avance avec vous des raisons de cette décision.

### **Confidentialité**

L'obligation de confidentialité concernant les affaires des clients constitue l'un des principes fondamentaux de la profession. Le comptable professionnel est tenu au secret professionnel relativement aux informations de nature confidentielle dont il prend connaissance dans l'exercice de sa profession. En conséquence, nous ne communiquerons à des tiers aucun renseignement confidentiel concernant les affaires de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTERÉGIE INC. à moins :

- a) d'avoir reçu l'autorisation expresse de le faire avec le consentement préalable de celle-ci;
- b) d'y être tenus ou d'y avoir été expressément obligés par la loi ou par les règles ou le Code de déontologie de l'ordre provincial;
- c) que les informations demandées ne soient ou n'entrent dans le domaine public.

### **Messages et documents transmis électroniquement**

Dans le cadre de la prestation de nos services, nous transmettrons des messages et des documents par voie électronique. Comme il est possible que ces messages et documents soient interceptés, mal acheminés, infectés par un virus ou autrement utilisés ou communiqués par un tiers non visé, nous ne sommes pas en mesure de garantir que les messages et documents que nous expédions ne seront transmis correctement qu'au destinataire visé. Par conséquent, nous déclinons expressément toute responsabilité quelle qu'elle soit pour l'interception ou la divulgation non intentionnelle de messages et documents expédiés par nous dans le cadre de la réalisation de la présente mission, et vous nous en dégagez. À cet égard, vous acceptez de nous exonérer de toute responsabilité quant aux pertes ou aux dommages directs ou indirects (y compris en ce qui concerne les dommages-intérêts punitifs, exemplaires ou particuliers auxquels ils donnent lieu) causés à toute personne ou entité par suite de l'expédition de ces messages et documents (par exemple la perte de données, de revenus ou de profits prévus).

Si vous ne consentez pas à ce que nous transmettions des messages et des documents par voie électronique, veuillez nous en aviser par écrit.

### **Utilisation des renseignements**

Il est entendu que nous aurons accès à tous les renseignements relatifs aux personnes concernées (les « renseignements personnels ») dont vous avez la garde et dont nous aurons besoin pour exécuter notre mission. Nos services sont rendus sous réserve :

- a) d'une déclaration de votre part selon laquelle la direction a obtenu tous les consentements requis relativement à la collecte, à l'utilisation, à la communication, au stockage, au transfert et au traitement des renseignements personnels, et ce, conformément à la loi et aux règlements professionnels applicables en matière de protection des renseignements personnels;
- b) que nous détiendrons tous les renseignements personnels conformément à notre politique de confidentialité.

### **Utilisation et diffusion de notre rapport**

Les états financiers que nous avons audités et le rapport que nous avons délivré sont destinés uniquement à l'usage de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTERÉGIE INC. et des personnes que nous avons spécifiquement identifiées dans notre rapport. Nous ne faisons aucune déclaration et ne donnons aucune garantie de quelque type que ce soit à l'intention de quelque tiers que ce soit quant à ces états financiers et à notre rapport d'audit.

Nous tenons à préciser que notre audit ne sera pas planifié ou réalisé pour un tiers ou en fonction d'une opération particulière. En conséquence, il se peut que des éléments qui pourraient intéresser un tiers ne soient pas traités, et que des questions puissent être évaluées différemment par un tiers, notamment celles liées à une opération particulière. Notre rapport d'audit ne doit pas être diffusé (à une personne ou une entité autre que LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.) ou utilisé par un tiers pour une quelconque autre fin sans notre consentement écrit préalable.

Vous convenez que notre nom ne peut être mentionné sans notre consentement écrit préalable et que toutes les informations auxquelles nous avons joint une déclaration doivent être publiées avec cette déclaration, sauf autorisation écrite contraire de notre part.

#### **Reproduction du rapport d'audit**

S'il est prévu que notre rapport sera reproduit ou publié (ou qu'il en sera fait mention) dans un rapport annuel ou un autre document, y compris des déclarations électroniques, ou qu'il sera affiché sur un site Web, un exemplaire du document intégral devra nous être soumis pour examen et approbation écrite suffisamment de temps avant le début du processus de publication ou d'affichage.

Nous ne sommes pas tenus de lire les informations que contient votre site Web, ou d'examiner si les autres informations présentées sur le site sont conformes au document original.

#### **Propriété**

Les dossiers de travail, fichiers et autres documents, rapports et travaux créés, conçus ou exécutés dans le cadre de notre audit appartiennent à notre cabinet, constituent des renseignements confidentiels et seront conservés par le cabinet en conformité avec ses politiques et procédures.

Au cours de nos travaux, il se peut que nous vous fournissions, pour votre propre utilisation, certains logiciels, feuilles de calcul et autres biens intellectuels pour faciliter la prestation de nos services. Ces logiciels, feuilles de calcul et autres biens intellectuels ne doivent pas être copiés, distribués ou utilisés à d'autres fins. Nous ne fournissons également aucune garantie relativement à ces documents et ne serons pas responsables des données perdues ou corrompues ou des autres dommages ou pertes subis par vous en lien avec votre utilisation de ces documents.

Nous conservons les droits de reproduction et tous les droits de propriété intellectuelle sur tous les documents originaux qui vous sont fournis.

#### **Inspections des dossiers**

Conformément aux règlements de la profession (et à la politique du cabinet), nos dossiers relatifs aux clients peuvent être revus périodiquement par des inspecteurs de la profession et d'autres responsables de la revue des dossiers afin de garantir que nous respectons les normes professionnelles et celles du cabinet. Les responsables de la revue des dossiers sont tenus de protéger la confidentialité des renseignements relatifs aux clients.

#### **Conseils comptables**

À l'exception de ce qui est décrit dans la présente lettre, nous n'envisageons pas dans le cadre de la présente mission de fournir des conseils comptables ou opinions spécifiques ou de délivrer un rapport écrit concernant l'application des normes comptables à des opérations particulières ainsi qu'aux faits et situations concernant l'entité. Pareils services, s'ils sont demandés, seraient fournis dans le cadre d'une mission faisant l'objet d'une lettre de mission distincte.

#### **Autres services**

En plus de vous fournir les services d'audit susmentionnés, dans la mesure où [les règles ou le Code de déontologie] de l'ordre provincial le permettent, nous préparerons vos déclarations de revenus fédérale et provinciale comme convenu. Sauf si cela a été expressément convenu dans une lettre de mission distincte, nous n'interviendrons aucunement dans la préparation ou le dépôt de déclarations relatives à la TPS et à la TVH, TVP ou TVQ, ou d'autres déclarations fiscales (y compris des déclarations étrangères), de retenues à la source, de déclarations de renseignements, de feuillets, de choix, de désignations, de certificats ou de rapports, et nous

n'assumerons aucune responsabilité à cet égard. La direction nous fournira en temps opportun les renseignements nécessaires pour remplir ces déclarations de revenus fédérale et provinciale, et elle examinera celles-ci et les déposera en temps opportun auprès des autorités compétentes.

#### **Lois applicables**

La présente lettre de mission est assujettie aux lois de la province de Québec [nom de la province]. La province de Québec aura la compétence exclusive à l'égard des plaintes, litiges ou désaccords concernant la présente lettre de mission et toute question qui en découle. Chaque partie renonce irrévocablement au droit, quel qu'il soit, de s'opposer à ce qu'une action soit intentée devant ces tribunaux, d'alléguer que la poursuite n'a pas été présentée devant l'instance appropriée ou d'alléguer que ces tribunaux n'ont pas la compétence voulue.

#### **Résolution de conflits**

Vous acceptez qu'avant d'être soumis à un tribunal, tout conflit pouvant survenir au sujet de la nature, de la réalisation ou de la mise en œuvre de cette mission fasse l'objet d'un processus de médiation.

#### **Délais**

Nous consacrerons tous les efforts raisonnables pour mener la mission à terme aux conditions mentionnées dans la présente lettre et dans les délais convenus.

Cependant, nous ne pourrions être tenus responsables des défaillances ou retards qui surviendraient pour des causes qui ne nous sont pas raisonnablement imputables, y compris tout retard de la part de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. à s'acquitter de ses obligations.

#### **Honoraires**

##### **[Honoraires aux taux horaires habituels]**

Nos honoraires professionnels seront établis en fonction de nos taux horaires habituels, plus les frais divers engagés et la TPS et la TVQ applicables, et seront réglables sur réception de la facture. Les honoraires applicables à d'autres services seront établis de façon distincte.

Si le nombre d'heures nécessaires s'annonçait plus important que prévu, nous nous entretiendrons avec vous afin d'établir une nouvelle estimation avant d'engager des coûts supplémentaires.

#### **Facturation**

Nos honoraires et nos coûts seront facturés mensuellement, et seront réglables sur réception de la facture. Les factures impayées dans les 30 jours suivant la date de facturation pourront être réputées en souffrance, et donneront lieu à des frais d'intérêt de 1,5 % par mois. Nous nous réservons le droit d'interrompre nos services ou de démissionner si jamais l'une ou l'autre de nos factures est réputée en souffrance. Dans le cas où nous devrions prendre des mesures pour recouvrer les soldes qui nous sont dus, vous acceptez de nous rembourser les frais engagés au titre de ce recouvrement, y compris les honoraires d'avocat, le cas échéant.

#### **Coûts de réponse à des procédures gouvernementales ou judiciaires**

Advenant que nous soyons tenus, par suite d'une citation à comparaître, d'une ordonnance d'un tribunal, d'une autre procédure judiciaire ou d'une demande d'un organisme public, de produire des documents et/ou un témoignage relativement à des informations que nous avons obtenues ou préparées au cours de cette mission, vous acceptez de nous payer selon nos taux horaires habituels le temps consacré à ces tâches, et de nous rembourser tous les frais divers engagés (y compris la TPS et la TVQ applicables).

#### **Maintien des termes et conditions**

La présente lettre de mission demeurera en vigueur pour les audits ultérieurs à moins qu'elle ne soit résiliée par l'une ou l'autre des parties au moyen d'un avis écrit notifié avant le début des travaux de l'audit ultérieur.

#### **Conclusion**

La présente lettre de mission comprend les termes et conditions pertinents qui s'appliqueront à la mission pour laquelle elle a été rédigée. Les termes et conditions de la présente lettre annulent et remplacent toute déclaration ou tout engagement antérieur, de forme verbale ou écrite, par ou entre les parties. Tout changement ou ajout

important touchant les termes et conditions consignés dans la présente lettre n'entrera en vigueur que s'il est attesté par une modification écrite à la présente lettre, signée par toutes les parties.

Nous vous saurions gré de nous faire part de toute question que vous pourriez avoir au sujet de la présente lettre. Si les services décrits correspondent bien à ce que vous attendez de nous et si les termes et conditions ci-dessus vous agréent, veuillez nous signifier votre accord en nous retournant la copie ci-jointe de cette lettre dûment signée à l'endroit prévu à cet effet.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de fournir des services à votre organisation, et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

BDG CPA Inc.

Comptables professionnels agréés<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Pierre Denoncourt, CPA auditeur, CA

Lu et approuvé pour LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SŒURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. par :

X DAVID-ALEXANDRE MALO 2021/08/31

Le 26 février 2021

## ANNEXE A

### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC..

#### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC., qui comprennent le bilan au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. tire des produits de dons à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, de l'actif à court terme au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, et des actifs nets aux 1er avril et 31 mars 2021 et 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe

comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.

#### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Comptables professionnels agréés <sup>1</sup>**

**Saint-Hyacinthe,  
le**

---

**<sup>1</sup> Pierre Denoncourt, CPA auditeur, CA**

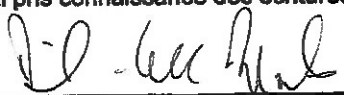


## Régularisations

Au 31-03-2021

Régularisation	Description compte	Compte	Client	Débit	Crédit
—002	Prov. 2019-2020 GFGS Canada	216.1	221		6 897,78
	Cotisation GFGS Canada	561	562	6 897,78	
			Total	6 897,78	6 897,78
	Pour ajouter la provision de la cotisation GFGS de 2020-2021 à 7 300\$				
—003	Fournitures de bureau	541	550		1 329,00
	Immos passés en charge	676	610	1 329,00	
			Total	1 329,00	1 329,00
	Pour présenter un ordinateur imputé aux résultats				
—005	FPA	135	135		4 098,35
	Assurances	662	590	4 098,35	
			Total	4 098,35	4 098,35
	Pour reclasser aux résultats				
				Impact sur l'actif	4 098,35
				Impact sur le passif	6 897,78
				Impact sur les résultats	10 996,13
Sommaire	FPA	135	135		4 098,35
	Prov. 2019-2020 GFGS Canada	216.1	221		6 897,78
	Fournitures de bureau	541	550		1 329,00
	Cotisation GFGS Canada	561	562	6 897,78	
	Assurances	662	590	4 098,35	
	Immos passés en charge	676	610	1 329,00	

J'ai pris connaissance des écritures de régularisation et je suis en accord avec celles-ci.

X  2021 08/31

David-Alexandre Malo, Président

Entité: **LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SŒURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.**  
 Exercice terminé le: **31 mars 2021**

Date à laquelle ont eu lieu les discussions avec le client sur les redressements possibles et les incertitudes éventuellement importantes: **06-2021**  
 Solai d'incertitude relative à l'absence de la planification: **5 000 \$**  
 Solai d'importance relative déductible: **5 000 \$**  
 Toutes les erreurs supérieures à 10 %: **5 000 \$** (Montant des incertitudes sur cette feuille de travail)

DESCRIPTION DE L'INCERTITUDE	Origine	No. fin	Incidence sur les états financiers: Montant de la surévaluation (sous-évaluation)			
			Bilan		Résultats et capitaux propres	
			Actif	Passif	DT	CT
Solde d'ouverture (31-03-2020)			DT	CT	DT	CT
Mont: rajeunissement des soldes d'ouverture			1 040,45			1 040,45
Taxes d'ajustes du: 1er avril au 31/12/2020			(1 040,45)			(1 040,45)
Taxes d'ajustes Suroit						
Frais payés d'avance						
Taxes d'ajustes du: 1er avril au 31/12/2021			1 098,41			1 098,41
Voir Bvt de Valleyfield						
<b>Total d'ouverture</b>						
<b>Total bilan</b>			1 098,41			1 098,41
<b>Total résultat</b>						1 098,41

**Incertitudes relatives**  
 Redressements possibles dans la période considérée:  
 Incidence fiscale: 9 % sur OSBL  
 Total net - avec incidence fiscale: 1 098,41

Montant non redressé dans les exercices antérieurs (renvoi F 1) (l'incidence sur le solde d'ouverture est presuimée être la même que sur le résultat net.)  
 Les erreurs de 2019 se sont corrigées

Moins: Redressement effectués par la direction (renvoi F 1)

**TOTAL: Probable des incertitudes (l'incidence sur le solde de clôture des capitaux propres est presuimée être la même que sur le résultat net.)**

CONCLUSION	Incidence sur les états financiers: Montant de la surévaluation (sous-évaluation)			
	Bilan		Résultats et capitaux propres	
	Actif	Passif	DT	CT
DT			DT	CT
CT			DT	CT
Non				Non

Approuvez vos *initials* pour chaque colonne ou indiquez un renvoi aux F 1)  
 Les montants non redressés pourraient entraîner une incertitude importante dans les EF 7. Tenez compte des éléments suivants:  
 - toute incertitude dans les manœuvres (ex. pour plus de la direction);  
 - l'incidence sur d'autres groupes de comptes (ex. l'ill. de l'exercice);  
 - les incertitudes et informations à fournir dans EF 7

Aucune correction apportée aux EF vu la signification de 5 000 \$

Préparé par: **LP** Date: **07-2021**  
 Révisé par: **PD** Date: **08-2021**

*X* *DP* *la* *ll* *2021/08/31*